

## Chambre interdépartementale d'agriculture de Haute-Saône – FRDR656

<b>Type de masse d'eau</b>	ESU
<b>Code masse d'eau</b>	FRDR656
<b>Nom masse d'eau</b>	Ognon Basse Vallée
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	06010000 – Ognon à Pesme 1
<b>Communes concernées par la demande</b>	Communes concernées par l'Ognon Basse Vallée
<b>Contenu de la demande</b>	<p><b>- Retrait de 11 communes</b></p> <p><b>- P90 &lt; 18mg/l</b></p>
<b>Argumentaire du contributeur</b>	<p>Ces communes étaient concernées par le dépassement de l'Ognon lors du dernier zonage, cependant l'ognon n'est plus concerné par un dépassement des mesures avec un P90 de 14mg/l &lt; 18mg/l. Cependant, cette masse d'eau propose et inclus toujours ces communes dans les prochaines zones vulnérables. Nous demandons donc le déclassement de cette masse d'eau suite aux mesures réalisées durant la nouvelle campagne de zonage.</p>
<b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b>	<p>Les communes en intersection avec l'Ognon-basse-Vallée avaient été classée en 2021 en raison d'un P90 &gt; 18 mg/l et d'une tendance à l'augmentation des teneurs à l'approche de la 8ème campagne. Toutefois, le P90 lors de la 8ème campagne est de 14 mg/l (&lt;18 mg/l). Aussi pour éviter d'éventuels effet « yo-yo », les communes en intersection avec l'Ognon avaient été maintenues au classement.</p> <div style="text-align: center;"> <p>06010000 - L'Ognon à Pesme - FRDR656</p> </div> <p>L'analyse des chroniques de données plus récentes montre cependant une tendance à la baisse, confirmée après la 8ème campagne. Les dépassements sont rares et les données sont majoritairement en-dessous du seuil de classement (malgré des minimums de plus en plus importants). Ces éléments justifient le non classement des communes</p>

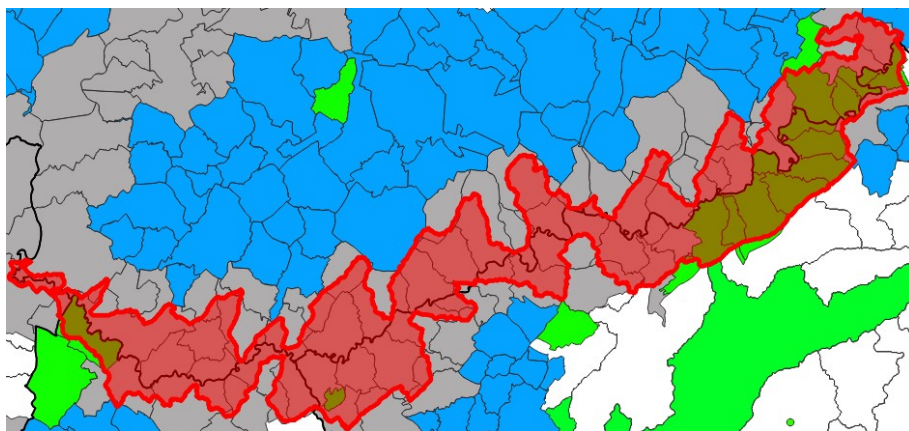
en intersection avec l'Ognon Basse Vallée. Le suivi sur cette masse d'eau sera poursuivi lors des prochaines campagnes.

A noter : le retrait des communes classées au titre de l'Ognon uniquement retire à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée une quinzaine de commune parmi les 76 concernées par son bassin versant.

En effet parmi les 76 communes concernées par l'Ognon, 49 communes restent proposées en totalité au titre d'une masse d'eau souterraine, 12 communes restent proposées partiellement au titre d'une autre masse d'eau superficielle et 15 communes sont retirées de la proposition de classement (cf liste ci-dessous).

A l'échelle du bassin versant de l'Ognon :

- Les 49 communes suivantes restent cependant classée en totalité au titre d'une masse d'eau souterraine : Bard-lès-Pesmes, Bay, Beaumotte-lès-Pins, Boulot, Boulton, Bresilley, Burgille, Bussièrès, Buthiers, Chambornay-lès-Pins, Châtillon-le-Duc, Chamercenne, Chevretey-et-Morogne, Chevigney-sur l'Ognon, Chevroz, Courchapon, Courcuire, Cult, Cussey-sur-l'Ognon, Dammartin-Marpain, Devecet, Emagny, Etuz, Geneuille, Gézier-et-Fontenelay, Jallerange, Les Auxons, Malans, Marnay, Moncley, Montagney, Motey-Besuche, Ougney, Pagney, Perrouse, Pesmes, Pin, Recologne, Ruffey-le-Château, Saligney, Sauvagny, Sauvigney-lès-Pesmes, Sorans-lès-Breurey, Sornay, Thervay, Vitreux, Voray-sur-L'Ognon, Vregille ;
- 12 communes suivantes restent cependant classées de manière partielle au titre d'une masse d'eau superficielle : Aulx-lès-Cromary, Beaumotte-Aubertans, Broye-Aubigney-Montseugny, Cenans, Chambornay-lès-Bellevaux, Cléry, Cromary, Etrabonne, Franey, Lantenne-Vertière, Lavernay, Rigney,
- 15 communes suivantes sortent du classement : Blarians, Bonnay, Cirey, Germondans, La Barre, Mérey-Vieilley, Moncey, Mutigney, Palise, Tallenay, Thurey-le-Mont, Valleroy, Vandelans, Venise, Vieilly



Légende : **Contour rouge : BV de l'Ognon, Commune verte : sortante, commune en gris : maintenue.**

<b>Synthèse</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Retrait des communes proposée au titre de Ognon (P90 &lt;18 mg/l). 15 communes sont retirées de la proposition V2 à ce titre (cf : ci-dessus).</b></li></ul>
<b>Evolutions</b>	Retrait des communes : Blarians, Bonnay, Cirey, Germondans, La Barre, Mérey-Vieille, Moncey, Mutigney, Palise, Tallenay, Thurey-le-Mont, Valleroy, Vandelans, Venise, Vieilly